



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

SEP 21 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALEA/37/451
S/15395
17 septembre 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Points 20 et 35 de l'ordre du jour
provisoire *
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 15 septembre 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 7 septembre 1982 qui vous a été adressée par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/37/429-S/15388) et de vous informer que les soi-disant incidents mentionnés dans cette lettre ne sont que des fabrications calomnieuses et tendancieuses.

La République socialiste du Viet Nam poursuit de façon conséquente la politique du bon voisinage avec la Thaïlande, laquelle consiste à respecter la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Nous trouvons regrettable que de telles fabrications de la part de la Thaïlande ne manquent de porter préjudice à l'atmosphère de dialogue qui s'est établie entre les deux pays pendant ces derniers temps visant à sauvegarder et promouvoir la paix, la stabilité et la coopération en Asie du sud-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,

Représentant permanent de la République
socialiste du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HOANG BICH SON